

SELARL D'AVOCATS Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI

12, Boulevard Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03

4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE - Tél. 04.93.36.05.77 - www.rouillot-gambini.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT

Sur la commune de NICE (06000), 58 et 60 Avenue d'Estienne d'Orves, dans un immeuble cadastré section MI numéro 71 pour une contenance de 01a 94ca et section MI numéro 72 pour une contenance de 02a 25ca,

LE LOT N° 3 : **UN STUDIO** d'une superficie de 15,74 m²
situé au rez-de-jardin de l'immeuble dans lequel on accède, soit par une porte d'entrée donnant dans l'entrée de l'immeuble, soit par la pièce principale au moyen d'une porte-fenêtre donnant sur le jardin, composé de :

une pièce principale avec coin cuisine, dégagement avec placard, salle de bains avec W.C,
Avec la jouissance exclusive et perpétuelle du jardin
tel que figuré sous liseré bleu au plan du jardin

ADJUDICATION JEUDI 22 JUIN 2023 à 9H

à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de NICE Palais de Justice, Palais Rusca (06300)

Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE est obligatoire pour enchérir.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Désignation : Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble situé sur la commune à NICE (06000) 58 et 60 Avenue d'Estienne d'Orves, élevé d'un étage sur rez-de-jardin,

Figurant au cadastre section MI numéro 71 pour une contenance de 01a 94ca et section MI numéro 72 pour une contenance de 02a 25ca.

Ledit immeuble ayant fait l'objet : • d'un état descriptif de division dressé le 4 juillet 1985 publié le 6 août 1985 volume 4956 BP n° 15 • d'un modificatif dressé le 18 novembre 1985 publié le 6 décembre 1985 volume 5075 BP n° 15 • d'un modificatif dressé le 31 juillet 1986 publié le 22 août 1986 volume 1986 BP n° 4040

Désignation détaillée : (selon titre)

LE LOT NUMERO TROIS (LOT 3) : UN STUDIO au rez-de-jardin de l'immeuble dans lequel on accède, soit par une porte d'entrée donnant dans l'entrée de l'immeuble, soit par la pièce principale au moyen d'une porte-fenêtre donnant sur le jardin, composé de : une pièce principale avec coin cuisine, dégagement avec placard, salle de bains avec W. C, **Avec la jouissance exclusive et perpétuelle du jardin** tel que figuré sous liseré bleu au plan du jardin,

Ledit appartement portant le numéro six au plan du rez-de-jardin annexé à l'état descriptif sus-énoncé.

Et les 47,5/1000^e indivis des parties communes générales.

Description - occupation : Ce bien est libre de toute occupation.

Selon certificat de superficie établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 17 février 2023, la superficie privative totale du lot est de 15,74 m².

Administration de l'immeuble : Le syndic est la Cabinet CROUZET & BREIL, 134 boulevard Gambetta à NICE (06000) - tel : 04.93.88.09.06.

Nom et qualité des parties : Le Service du Domaine, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié 15 Bis rue Delille à Nice désigné en qualité de curateur de la succession de feu Monsieur François NAVARRO, né le 22 août 1933 à GRENOBLE, de nationalité française, célibataire, demeurant de son vivant 58 avenue Honoré d'Estienne d'Orves à NICE (06), décédé le 11 mai 2017 à NICE, nommé à ces fonctions par ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de NICE le 25 juillet 2019.

Procédure : Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de NICE le 9 février 2023 (RG 22/00170) autorisant la vente aux enchères

publiques EN UN LOT des biens et droits immobiliers appartenant à feu Monsieur François NAVARRO.

Mise à prix : SOIXANTE MILLE EUROS

60.000 €

Paiement du prix : Par dérogation aux articles 13 à 15 des clauses et conditions du cahier des conditions de vente l'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque de banque, à l'ordre du TRESOR PUBLIC à l'expiration du délai de surenchère, à peine de réitération des enchères et ce conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 2 novembre 1971.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé le délai de 60 jours. **Les clés ne seront remises que contre paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.** La présente clause annule et remplace purement et simplement les articles 12 et 15 des conditions générales relatifs au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

Consignation : Il est précisé, en outre, que les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication consigner, par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10% du montant de la mise à prix, sans que cette somme ne puisse être inférieure à 3.000 €.

Frais de mainlevée : Si aucune procédure d'ordre ou de distribution de prix n'est ouverte, l'adjudicataire sera tenu d'acquitter en sus de son prix, tous les frais de quittance notariée ou de radiation des inscriptions d'hypothèques frappant les biens.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Maxime ROUILLOT, membre de la SELARL ROUILLOT-GAMBINI, Avocat poursuivant la vente. Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de NICE le 6 mars 2023 (RG : 23/00030). Le cahier des conditions de vente est consultable au greffe du Tribunal Judiciaire de NICE ainsi qu'au cabinet d'avocats ci-dessus mentionné. Il est inutile de prendre rendez-vous.

LA SELARL ROUILLOT - GAMBINI

VISITES : - Lundi 5 juin 2023 de 10h à 11h - Lundi 12 juin 2023 de 10h à 11h
[par la SCP COHEN - TOMAS - TRULLU, Commissaires de justice associés à NICE]